

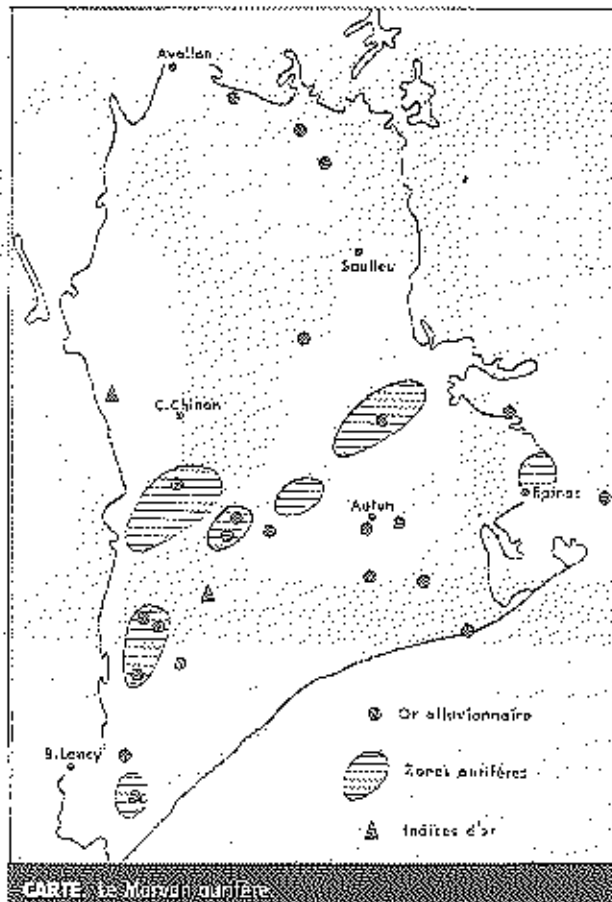
Le Morvan : une province aurifère ?

Si le Morvan est connu pour receler de nombreuses substances minérales (uranium, fluorine, barytine, plomb argentifère et pyrite notamment), il n'a pas la réputation d'être une province aurifère. Et pourtant...

Claude Gouraud

Cet état de choses ne traduit pas nécessairement la réalité car les recherches que nous y menons depuis de nombreuses années nous ont permis la mise en évidence de plusieurs secteurs à fort potentiel en métal précieux.

Tradition populaire et toponymie. La tradition populaire indique d'anciennes mines d'or un peu partout dans le massif mais ces indications n'ont bien souvent aucun fondement. Ainsi, une soi-disant "mine de poudre d'or" aux environs de Quarrés-les-Tombes est-elle en réalité une ancienne exploitation de mica. Bien plus intéressante est l'étude de la toponymie puisque certains noms de lieux particulièrement évocateurs paraissent se situer dans des zones où l'or n'est pas à exclure. Nous citerons à ce



propos le Bois des Oreillères près d'Epinac, Laurionne entre Viévy et Magnien et le très bel exemple d'Ouroux-en-Morvan - Ouroux devant être consi-

déré comme dérivant d'Aurum (communication orale de J-P Guillaumet) - qui présente divers vestiges antiques dont la fameuse tranchée de la Lou-

rière qui est très comparable aux aurifères du Limousin.

Les indices connus. Avant nos travaux de prospection l'or a été reconnu dans le minerai d'arsenic du Haut-Folin, dans la pyrite du petit gisement de Grandry (découvert jadis par Gauron du Coudray) ainsi qu'en traces dans un quartz filonien de l'indice des Fouillas aux environs de Luzy. Toutefois l'or n'est visible dans aucun de ces trois indices qui relèvent surtout de l'anecdote. Ce n'est pas le cas du gîte pyriteux de Chizeuil où de fines particules d'or natif sont associées au minerai sans que le seuil de rentabilité soit néanmoins atteint. Pourtant l'or natif a été observé en batée dans le lit de nombreux cours d'eau du Morvan. Les points du massif les plus significatifs sont les environs du Mont-Seuvery ainsi que la partie orientale du Morvan, en particulier la région comprise entre Epinac et Couches. Cet or alluvionnaire étant présent un peu partout, on peut en conclure qu'il existe des indices et gisements primaires en amont

des prélèvements.

Réalité du terrain et perspectives. Nos recherches ont été menées en tenant compte des indices toponymiques, de la présence d'or alluvionnaire mais aussi, et surtout, de l'existence de secteurs du massif comportant des minéralisations en arsenic, souvent associé à l'or. Nous avons ainsi mis en évidence, grâce au traitement et à l'analyse de données géochimiques et géologiques, de nombreux districts à arsenic dont les plus importants sont localisés aux environs de Fâchin, Villapourçon, Onlay (gisements de la forêt de la Gravelle et de la vallée de la Maria). Il s'agit de concentrations de type filonien comportant une belle minéralisation en arsénopyrite associée à d'autres sulfures. Les principaux indices s'organisent le long d'une zone très faillée dans laquelle les alluvions de ruisseau comportent, outre l'or natif, de la pyrite et certains minéraux titanés considérés comme "traceurs" de l'or. Les associations minérales rencontrées ici, les minéraux observés dans

les alluvions et la nature des roches affleurantes indiquent l'existence d'un granite à faible profondeur. Du point de vue métallogénique ces observations traduisent un potentiel aurifère très marqué. D'autres districts présentant une conformation comparable doivent être signalés sur le revers sud et sud-est du Mont-Seuvery mais aussi entre Saint-Léger-sous-Bouvray et la Grande-Verrière ainsi qu'aux environs de l'ancienne mine de pyrite de la Ruchette. En ce dernier point de nombreuses conditions sont réunies pour que l'or soit présent et sans doute le précieux métal a-t-il été exploité ici par les Eduens.

Notre très cher Morvan n'est certes pas à comparer au Limousin, où les aurifères antiques se comptent par centaines et où des mines d'or ont été encore exploitées très récemment, mais son sous-sol s'avère favorable à l'existence de gisements aurifères. Bien que ceux-ci restent à (re)découvrir, il ne fait aucun doute que le massif morvandien est réellement une province aurifère. ■

Les contrats d'apprentissage aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles

Les termes du contrat.

Les actes scellant un contrat d'apprentissage sont construits sur le même modèle mais apportent plus ou moins d'informations. C'est le maître qui est présenté en premier : nom, qualité, adresse. Ainsi : "... a comparu en la personne Mr Claude Michelet, drapier demeurant à Moulins-Engilbert d'une part (1)."

Ensuite, le père ou la mère, responsable de l'apprenti, sa qualité et son adresse : "... Mr François Taniot, tailleur d'habits, demeurant au faubourg de Bourgogne du dit Moulins-Engilbert...". Viennent ensuite les termes du contrat : le maître s'engage à montrer "le métier de drapier dans toute sa perfection et suivant que l'art le

requiert." Puis le nom de l'apprenti et le prix de l'apprentissage : "A Jean Taniot fils dudit François Taniot pour et moyennant le prix et somme de trente-six livres que ledit François Taniot père a promis de payer audit Claude Michelet pour ledit apprentissage".

Suivent les engagements de chaque partie. L'apprenti s'engage "à demeurer dix-huit mois continus et consécutifs chez ledit Michelet pour apprendre le métier de drapier...". Dans certains actes, il est bien spécifié que l'apprenti devra obéissance totale au maître : la mère de Laurent Ferrand s'engage à "le faire obéir audit sieur Robert et tout ce que de raison". De son côté, le maître s'engage à nourrir, loger, parfois ha-

billier l'apprenti, tout au moins à lui fournir soit un chapeau, soit une paire de chaussures ou encore des chemises. Mais il arrive aussi, et c'est le cas du présent acte du 6 juin 1724 passé entre Michelet et Taniot, que le maître ne prenne aucun engagement. L'apprentissage commence généralement le lendemain de la signature du contrat ou le premier du mois suivant.

Drapier et chirurgien

La durée de l'apprentissage est imprévisible. Tient-elle à la qualité, à la réputation du maître ? Ainsi nous voyons en 1728 Laurent Ferrand, fils de Marguerite Guippiet de Comagny et de "Maître Laurent Ferrand" s'engager pour trois ans auprès du "maître chirurgien" Nicolas Robert de Moulins-Engilbert pour apprendre "l'art de chirurgie" et, pour le même apprentissage, le 8 juillet 1694, François Isambert, fils de Gaspard Isambert de Moulins-Engilbert, s'engage pour six-huit mois auprès du chirurgien Pierre Rebregot. Jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, médecins, chirurgiens, barbiers ont des activités voisines, parfois complé-

mentaires (2)

Autre étonnement, le menuisier, le drapier, le chapelier seront apprentis pendant des périodes voisines de celles du chirurgien : ainsi, Jacques Le-maître apprendra le métier d'apprenti chez Philibert Griveau de Comagny pendant 1 an. Jean Taniot ne sera drapier qu'après 18 mois d'apprentissage, et les chapeliers ne pouvaient s'établir qu'après 15 mois passés chez un maître.

À Decize, le métier de cordier ou de menuisier ne sera acquis qu'au bout de trois années, celui de cordonnier demandant une année d'apprentissage en 1583 et quatre années en 1606, celui de tonnelier deux années en 1623, alors que l'art de la chirurgie ne demandera que deux ans en 1640 ou trois ans en 1593 (3). On peut donc conclure que la durée de l'apprentissage ne tient ni à la date des contrats, ni au métier. Cela s'explique sans doute par le fait que l'apprentissage était considéré comme un art, qu'il demandait des connaissances précises (la plupart des artisans savent lire, écrire et probablement compter) et que les maîtres étaient plus ou

moins réputés, sinon comment expliquer que des apprentis viennent parfois de très loin pour apprendre un métier : à Decize, au XVI^e siècle, un charpentier reçoit des élèves de Côte-d'Or, de Nevers, du Bordelais. Pensons aussi que la chirurgie n'en était qu'à ses balbutiements et qu'il valait peut-être mieux réussir une charpente qu'une opération...

Le coût de l'apprentissage est tout aussi fluctuant : à Moulins-Engilbert, en 1728, le chirurgien Robert demande 100 livres pour un apprentissage de trois années, Pierre Rebregot 120 livres pour dix-huit mois et à Decize, pour deux années, un chirurgien demande 200 livres. Le menuisier Griveau de Moulins-Engilbert se contentera de 25 livres (plus 3 livres "pour les espingles" (4) pour enseigner pendant un an, le drapier Michelet, 36 livres pour dix-huit mois. À Decize, au début du XVIII^e siècle, un menuisier enseignera pendant trois ans pour 18 livres, un maréchal pendant le même temps pour 40 livres, un tanneur pendant deux ans pour 85 livres.

Les diplômes.

Il est regrettable que nous n'ayons aucun document concernant les diplômes remis en fin d'apprentissage pour les artisans. Seul, un texte de la fin du XVIII^e siècle va consacrer Pierre Renat, fils de Pierre Renat et de Magdeleine Dreux, âgé de 26 ans "ou environ", "maître chirurgien" en 1773 (5) :

"Je soussigné professeur et démonstrateur royal, lieutenant de monsieur le premier chirurgien du roi, trésorier de l'Académie Royale de chirurgie et chirurgien en chef de l'hôpital des Petites Maisons, certifie que pendant l'année 1768 et l'année 1769, le sieur Pierre Renat natif d'Isenay a assisté exactement à mes leçons sur les maladies chirurgicales et les opérations par lesquelles on les guérit. En foi de quoi je lui ai donné le présent certificat." Signé Isaac Goursaud.

Isabelle Bonnard

(1) Acte du 5 juin 1728 Guiller.

(2) Encyclopédie Biderot d'Alençon édition 1778.

(3) Mémoire de la Société académique du Nivernais tome 3.

(4) Les "espingles" c'est une petite somme d'argent réservée généralement à l'achat d'un râteau que l'apprenti offre à la femme du maître.

(5) ADN Corporations IE 322.

Bulletin et page

Toutes les communications concernant le bulletin de l'Académie du Morvan sont à adresser à Claude Péquignot, La Pirolette, 58430 Arjeuf. Il est possible de se procurer les fascicules déjà parus auprès de la bibliothèque de l'Académie, Centre Condorcet, 58120 Châteauneuve-Chalon, ouverte le mercredi, de 10 h à 12 h, ou sur rendez-vous au 03.86.85.1778. Les textes proposés pour la page de l'Académie du Morvan doivent être adressés au responsable, Henri Gautherin, La Sèze, 58120 Corancy, 03.86.78.00.80 e-mail : academie-du-morvan@wanadoo.fr site : <http://person.wanadoo.fr/academie.du.morvan>

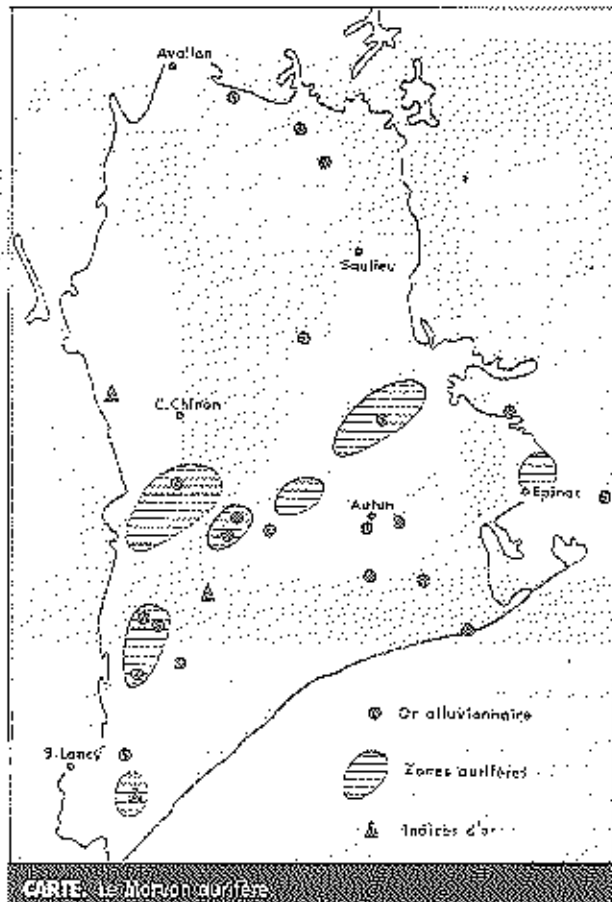
Le Morvan : une province aurifère ?

Si le Morvan est connu pour receler de nombreuses substances minérales (uranium, fluorine, barrytine, plomb argentifère et pyrite notamment), il n'a pas la réputation d'être une province aurifère. Et pourtant...

Claude Couraie

Cet état de choses ne traduit pas nécessairement la réalité car les recherches que nous y menons depuis de nombreuses années nous ont permis la mise en évidence de plusieurs secteurs à fort potentiel en métal précieux.

Tradition populaire et toponymie. La tradition populaire indique d'anciennes mines d'or un peu partout dans le massif mais ces indications n'ont bien souvent aucun fondement. Ainsi, une soi-disant "mine de poudre d'or" aux environs de Quarrés-les-Tombes est-elle en réalité une ancienne exploitation de mica. Bien plus intéressante est l'étude de la toponymie puisque certains noms de lieux particulièrement évocateurs paraissent se situer dans des zones où l'or n'est pas à exclure. Nous citerons à ce



propos le Bois des Oreilles près d'Épinac, Lauronne entre Viévy et Magy et le très bel exemple d'Ouroux-en-Morvan. Ouroux devant être consi-

déré comme dérivant d'Aurum (communication orale de J-P Guillaumet) - qui présente divers vestiges antiques dont la fameuse tranchée de la Lou-

rière qui est très comparable aux aurifères du Limousin.

Les indices connus. Avant nos travaux de prospection l'or a été reconnu dans le minerai d'arsenic du Haut-Folin, dans la pyrite du petit gisement de Grandry (découvert jadis par Gautron du Coudray) ainsi qu'en traces dans un quartz filonien de l'indice des Pouillas aux environs de Luzy. Toutefois l'or n'est visible dans aucun de ces trois indices qui relèvent surtout de l'anecdote. Ce n'est pas le cas du gîte pyriteux de Chizeuil où de fines particules d'or natif sont associées au minerai sans que le seuil de rentabilité soit néanmoins atteint. Pourtant l'or natif a été observé en batée dans le lit de nombreux cours d'eau du Morvan. Les points du massif les plus significatifs sont les environs du Mont-Beuvray ainsi que la partie orientale du Morvan, en particulier la région comprise entre Epinac et Couches. Cet or alluvionnaire étant présent un peu partout, on peut en conclure qu'il existe des indices et gisements primaires en amont

des prélèvements.

Réalité du terrain et perspectives. Nos recherches ont été menées en tenant compte des indices toponymiques, de la présence d'or alluvionnaire mais aussi, et surtout, de l'existence de secteurs du massif comportant des minéralisations en arsenic, souvent associé à l'or. Nous avons ainsi mis en évidence, grâce au traitement et à l'analyse de données géochimiques et géologiques, de nombreux districts à arsenic dont les plus importants sont localisés aux environs de Fâchin, Villapourçon, Onlay (gisements de la forêt de la Gravelle et de la vallée de la Maria). Il s'agit de concentrations de type filonien comportant une belle minéralisation en arsénopyrite associée à d'autres sulfures. Les principaux indices s'organisent le long d'une zone très faillee dans laquelle les alluvions de ruisseau comportent, outre l'or natif, de la pyrite et certains minéraux titanés considérés comme "traceurs" de l'or. Les associations minérales rencontrées ici, les minéraux observés dans

les alluvions et la nature des roches affleurantes indiquent l'existence d'un granite à faible profondeur. Du point de vue métallogénique ces observations traduisent un potentiel aurifère très marqué. D'autres districts présentant une conformation comparable doivent être signalés sur le revers sud et sud-est du Mont-Beuvray mais aussi entre Saint-Léger-sous-Beuvray et la Grande-Verrière ainsi qu'aux environs de l'ancienne mine de pyrite de la Ruchette. En ce dernier point de nombreuses conditions sont réunies pour que l'or soit présent et sans doute le précieux métal a-t-il été exploité ici par les Éduens.

Notre très cher Morvan n'est certes pas à comparer au Limousin, où les aurifères antiques se comptent par centaines et où des mines d'or ont été encore exploitées très récemment, mais son sous-sol s'avère favorable à l'existence de gisements aurifères. Bien que ceux-ci restent à (re)découvrir, il ne fait aucun doute que le massif morvandien est réellement une province aurifère. ■

Les contrats d'apprentissage aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles

Les termes du contrat.

Les actes scellant un contrat d'apprentissage sont construits sur le même modèle mais apportent plus ou moins d'informations. C'est le maître qui est présenté en premier : nom, qualité, adresse. Ainsi : "... a comparu en la personne Mr Claude Michelet, drapier demeurant à Moulins-Engilbert d'une part (1)."

Ensuite, le père ou la mère, responsable de l'apprenti, sa qualité et son adresse : "... Mr François Taniot, tailleur d'habits, demeurant au faubourg de Bourgogne du dit Moulins-Engilbert...". Viennent ensuite les termes du contrat : le maître s'engage à monter "le métier de drapier dans toute sa perfection et suivant que l'art le

requiert." Puis le nom de l'apprenti et le prix de l'apprentissage : "À Jean Taniot fils dudit François Taniot pour et moyennant le prix et somme de trente-six livres que ledit François Taniot père a promis de payer audit Claude Michelet pour ledit apprentissage".

Suivent les engagements de chaque partie. L'apprenti s'engage "à demeurer dix-huit mois continus et consécutifs chez ledit Michelet pour apprendre le métier de drapier...". Dans certains actes, il est bien précisé que l'apprenti devra obéissance totale au maître : la mère de Laurent Ferrand s'engage à "le faire obéir audit sieur Robert et tout ce que de raison". De son côté, le maître s'engage à nourrir, loger, parfois ha-

billier l'apprenti, tout au moins à lui fournir soit un chapeau, soit une paire de chaussures ou encore des chemises. Mais il arrive aussi, et c'est le cas du présent acte du 6 juin 1724 passé entre Michelet et Taniot, que le maître ne prenne aucun engagement. L'apprentissage commence généralement le lendemain de la signature du contrat ou le premier du mois suivant.

Drapier et chirurgien

La durée de l'apprentissage est imprévisible. Tient-elle à la qualité, à la réputation du maître ? Ainsi nous voyons en 1728 Laurent Ferrand, fils de Marguerite Guipier de Commagny et de "Maître Laurent Ferrand" s'engager pour trois ans auprès du "maître chirurgien" Nicolas Robert de Moulins-Engilbert pour apprendre "l'art de chirurgie" et, pour le même apprentissage, le 8 juillet 1694, François Isambert, fils de Gaspard Isambert de Moulins-Engilbert, s'engage pour dix-huit mois auprès du chirurgien Pierre Rebregot. (Jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, médecins, chirurgiens, barbiers ont des activités voisines, parfois complé-

mentaires (2))

Autre étonnement, le menuisier, le drapier, le chapelier seront apprentis pendant des périodes voisines de celles du chirurgien : ainsi, Jacques Le maître apprendra le métier de menuisier chez Philibert Griveau de Commagny pendant 1 an. Jean Taniot ne sera drapier qu'après 18 mois d'apprentissage, et les chapeliers ne pouvaient s'établir qu'après 15 mois passés chez un maître.

À Decize, le métier de cordier ou de menuisier ne sera acquis qu'au bout de trois années, celui de cordonnier demande une année d'apprentissage en 1583 et quatre années en 1606, celui de tonnelier deux années en 1623, alors que l'art de la chirurgie ne demandera que deux ans en 1640 ou trois ans en 1595 (3). On peut donc conclure que la durée de l'apprentissage ne tient ni à la date des contrats, ni au métier. Cela s'explique sans doute par le fait que l'artisanat était considéré comme un art, qu'il demandait des connaissances précises (la plupart des artisans savent lire, écrire et probablement compter) et que les maîtres étaient plus ou

moins réputés, sinon comment expliquer que des apprentis viennent parfois de très loin pour apprendre un métier : à Decize, au XVI^e siècle, un charpentier reçoit des élèves de Côte-d'Or, de Nevers, du Bordelais. Pen-sons aussi que la chirurgie n'en était qu'à ses balbutiements et qu'il valait peut-être mieux réussir une charpente qu'une opération...

Le coût de l'apprentissage est tout aussi fluctuant : à Moulins-Engilbert, en 1728, le chirurgien Robert demande 100 livres pour un apprentissage de trois années, Pierre Rebregot 120 livres pour dix-huit mois et à Decize, pour deux années, un chirurgien demande 200 livres. Le menuisier Griveau de Moulins-Engilbert se contentera de 25 livres (plus 3 livres "pour les espingles" (4)) pour enseigner pendant un an, le drapier Michelet, 36 livres pour dix-huit mois. À Decize, au début du XVIII^e siècle, un menuisier enseignera pendant trois ans pour 18 livres, un maréchal pendant le même temps pour 40 livres, un tanneur pendant deux ans pour 85 livres.

Les diplômes.

Il est regrettable que nous n'ayons aucun document concernant les diplômes remis en fin d'apprentissage pour les artisans. Seul, un texte de la fin du XVIII^e siècle va consacrer Pierre Renat, fils de Pierre Renat et de Magdeleine Dreux, âgé de 26 ans "ou environ", "maître chirurgien" en 1773 (5) :

"Je soussigné professeur et démonstrateur royal, lieutenant de monsieur le procureur chirurgien du roi, trésorier de l'Académie Royale de chirurgie et chirurgien en chef de l'hôpital des Petites Maisons, certifie que pendant l'année 1768 et l'année 1769, le sieur Pierre Renat natif d'Isenay a assisté exactement à mes leçons sur les maladies chirurgicales et les opérations par lesquelles on les guérit. En foi de quoi je lui ai donné le présent certificat." Signé Isaac Coursaud.

Jacqueline BERTON

(1) Acte du 5 juin 1728 Guillet.
(2) Encyclopédie Diderot d'Alambert édition 1778.

(3) Mémoires de la Société académique du Nivernais tome 3.

(4) Les "espingles", c'est une petite somme d'argent réservée généralement à l'achat d'un cadeau que l'apprenti offre à la femme du maître.

(5) ADN Corporations 1B 522.

Bulletin et page

Toutes les communications concernant le bulletin de l'Académie du Morvan sont à adresser à Claude Péquignot, La Piratte, 58430 Arleuf. Il est possible de se procurer les fascicules déjà parus auprès de la bibliothèque de l'Académie, Centre Condorcet, 58120 Château-Chinon, ouverte le mercredi, de 10 h à 12 h, ou sur rendez-vous au 03.86.85.1778. Les textes proposés pour la page de l'Académie du Morvan doivent être adressés au responsable, Henri Gautherin, la Béçisse, 58120 Corancy, 03.86.78.00.80 e-mail : academie-du-morvan@wanadoo.fr site : http://person.wanadoo.fr/academie.du.morvan